

Premier projet de règlement CV. 623 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone H-43

Avis aux personnes intéressées par une assemblée publique de consultation

Avis public est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2026, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement CV. 623 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone H-43.

Une assemblée publique de consultation suivie d'une séance du conseil aura lieu le 6 juillet 2026 à 19h30 au bureau de la ville, située au 45, rue Beausoleil à la Ville de Saint-Gabriel. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Les dispositions suivantes sont susceptibles d'approbation référendaire :

ARTICLE 3 PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage du règlement de zonage CV. 195 est modifié selon l'annexe A du présent règlement pour y ajouter la zone H-53.

ARTICLE 5 MODIFICATION DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DES ZONES C-08, C-09 ET C-37

Les grilles de spécifications des zones C-08, C-09 et C-37 sont modifiées afin de permettre l'usage de Commerce de Détail type 3. Une note s'ajoute également mentionnant qu'un seul tel usage est autorisé par zone. Ces modifications sont présentées à l'annexe B du présent règlement.

ARTICLE 6 GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H-53

La grille de spécifications de la zone H-53 est ajoutée au règlement de zonage CV. 195, tel que présenté à l'annexe C du présent règlement.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement :

- Au bureau de l'hôtel de ville, situé au 45, rue Beausoleil, durant les heures d'ouverture ;
- En faisant la demande par courriel à l'adresse mairie@ville.stgabriel.qc.ca

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à la Ville de Saint-Gabriel ce 16 juin 2026.



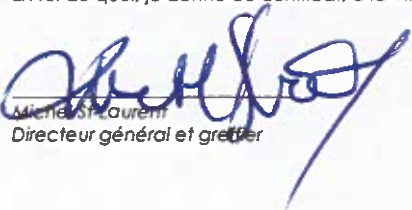
Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Certificat de publication

Je, soussigné, Michel St-Laurent, directeur général et greffier, certifie que j'ai publié l'avis conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 16 juin 2026, à l'hôtel de ville situé au 45, rue Beausoleil, et en le publiant sur le site web de la ville au www.ville.stgabriel.qc.ca.

J'atteste que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à la Ville de Saint-Gabriel ce 16 juin 2026.



Michel St-Laurent
Directeur général et greffier